

Questions orales

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, le député ne cite pas les faits correctement. J'ai accepté de rencontrer les représentants de la Fédération des coopératives. Comme ces derniers ne saisissaient pas très bien certains aspects du programme, nous avons eu des discussions tant avant qu'après l'annonce du nouveau programme. Après certaines mises au point, ils ont compris que le programme vise à aider les entreprises coopératives au Canada. Nous espérons sincèrement que les activités, dans ce secteur, seront couronnées de succès.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire à la Chambre si la position qu'il défendra à l'assemblée annuelle de la Fédération des maires et des municipalités, à Edmonton, sera compatible avec celle qu'il sera forcé de prendre lorsqu'il rencontrera ses homologues provinciaux à Toronto, le 12 juin prochain, puisque le Québec a indiqué qu'il ne souscrirait pas au programme et que l'Ontario a exprimé de sérieuses réserves à cet égard?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le président, quelles que soient les vues des deux provinces centrales du Canada, je dois dire à l'honorable député qu'il est important que le gouvernement canadien ait à l'esprit l'intérêt de toutes les provinces du pays. L'attitude du gouvernement du Québec, selon laquelle il ne veut pas que le gouvernement canadien joue un rôle constructif et positif pour les Canadiens qui habitent la province de Québec, ne m'étonne pas. Par ailleurs, la nouvelle alliance Lévesque-Davis m'apparaît assez étonnante et même renversante puisque, à certains égards, le premier ministre Davis a des attitudes tout à fait contradictoires, c'est-à-dire variant selon l'auditoire à qui il parle. J'irai à cette réunion à Toronto dans un esprit de franche coopération. Je suis prêt à écouter les suggestions des provinces se rapportant à ce programme, mais il reste une chose claire, le gouvernement canadien n'entend pas abdiquer ses responsabilités et entend continuer à jouer un rôle concret et positif dans les finances municipales.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHERIES

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LES EAUX AMÉRICAINES

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement et a trait à la décision des États-Unis d'appliquer sa loi sur la gestion des pêches et la conservation à tous les pêcheurs sportifs du Canada. Je crois savoir qu'elle s'appliquera non seulement aux Grands lacs, mais aussi aux régions du Pacifique et de l'Atlantique. Le ministre dira-t-il à la Chambre

[M. Darling.]

quelle mesure il se propose de prendre par suite de cette réaction des États-Unis?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous tentons d'obtenir des éclaircissements. Nous avons souligné dès le début que la suspension de l'accord était liée à l'activité commerciale concernant les pêches. Je ne suis pas juriste international ni avocat, mais je crois que la loi américaine n'est pas aussi souple que la nôtre. Toutefois nous demandons des éclaircissements sur cette question.

M. Leggett: Monsieur l'Orateur, à supposer qu'après avoir tiré la question au clair, ou décidé d'appliquer la loi à la lettre, le ministre a-t-il fait effectuer une étude sur les répercussions que subirait notre économie au cas où le gouvernement canadien interdirait aux Américains de pratiquer la pêche amateur au Canada? Peut-il nous fournir des chiffres concernant les répercussions qu'une telle décision aurait sur notre industrie touristique, et a-t-il, en outre, fait effectuer des études sur l'importance des stocks de saumon que pourraient pêcher les Canadiens si une telle mesure de représailles était prise?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons en main certains renseignements. Pendant que le député me posait une deuxième question, je tentais de lui faire comprendre qu'en réalité, la pêche amateur est actuellement permise dans les eaux canadiennes et qu'il n'est pas question que nous l'interdisions dans un avenir prévisible. Nous tentons d'obtenir des éclaircissements.

LES INSTANCES AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA PÊCHE AU FLÉTAN DE LA MER DE BERING

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il clarifier un autre point concernant la note qu'on a fait parvenir à l'ambassadeur américain? Les États-Unis ont tenté de faire une exception pour le flétan de la mer de Bering lorsqu'il ont pris des mesures de représailles à la suite de la décision canadienne. Le gouvernement américain a-t-il communiqué avec le ministre pour l'informer que la pêche à l'aiglefin serait exemptée à la fin de l'entente provisoire? Les pêcheurs canadiens et américains pourront-ils pêcher l'aiglefin après les mesures que le ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont prises?

● (1427)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers la note à la Chambre à 3 heures, si vous me le permettez. Elle renfermera peut-être toutes les réponses aux questions qui me sont posées.